



CONSEIL SYNDICAL REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU : 18 MARS 2019

<p>Référence du service : BUDGET-PG-PL-VM-08d</p>	<p>Objet de la délibération : AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET PRINCIPAL</p>
<p><u>Etaient présents(es) (34)</u></p> <p>Philippe GRAS, Président</p> <p>André BRUNDU, Pierre GAFFARD-LAMBON, Jean-Jacques GRANAT, Jean-François LAURENT, Gaëtan PREVOTEAU, <i>Vice-Président(e)s présent(e)s</i></p> <p>William AIRAL, Vincent ALLIER, Jean-Pierre BONDOR, Laurent BURGOA, Pilar CHALEYSSIN, Jean-Luc DESCLOUX, Gilles DONADA, Alex DUMAGEL, Alain DUPONT Jean-Baptiste ESTEVE, Michel FEBRER, Richard FLANDIN, Marc FOUCON, Michel GABACH, Maurice GAILLARD, Pascal GOURDEL, Théos GRANCHI, Robert HEBRARD, Marie-Françoise MAQUART, Guy MAROTTE, Pierre MAUMEJEAN, Nicole PERRAU, Marie-France RAINVILLE, Jacky REY, Catherine ROCCO, Joël TENA, Gilles TIXADOR, Gilles TRAULLET, Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent(e)s</p> <p><u>Etaient représentés(ées) (16 pouvoirs)</u></p> <p>Laurent PELISSIER, donne pouvoir à Laurent BURGOA</p> <p>Thierry AGNEL, donne pouvoir à Jean-François LAURENT ; Nadine ANDREO, donne pouvoir à Jean-Jacques GRANAT ; Joseph ARTAL, donne pouvoir à Alex DUMAGEL ; Sonia AUBRY, donne pouvoir à Pierre GAFFARD-LAMBON ; René BALANA, donne pouvoir à Marc FOUCON ; Jean-Paul CUBILIER, donne pouvoir à Pierre MAUMEJEAN ; Marie-Reine DELBOS, donne pouvoir à Pascal GOURDEL ; Jean DENAT donne pouvoir à William AIRAL ; Maurice MOURET, donne pouvoir à Gilles DONADA ; Jean-Claude MAZAUDIER, donne pouvoir à Vincent ALLIER ; Thierry PESENTI, donne pouvoir à Robert HEBRARD, Jean-Noël RIOS, donne pouvoir à Philippe GRAS ; Sophie ROULLE, donne pouvoir à Richard FLANDIN ; Frédéric TOUZELLIER, donne pouvoir à Gaëtan PREVOTEAU ; Lucien VIGOUROUX, donne pouvoir à Gilles TRAULLET</p> <p><u>Etaient excusés(ées), absents(es) (35)</u></p> <p>Bernard CLEMENT, Juan MARTINEZ, Fabienne RICHARD, <i>Vice-Président(e)s absent(e)s</i></p> <p>Marie-Paule ARMAND, Jacques BONHOMME, Sylvie COMPEYRON, Ivan COUDERC, Robert CRAUSTE, Marianne CREPIN, Alain DALMAS, Arthur EDWARDS, Eline ENRIQUEZ-BOUZANQUET, Marilyne FOULLON, Philippe FOURNIER-LEVEL, Jean-Pierre FUSTER, Gérard GIRE, Antoine MARCOS, Pierre MARTINEZ, Vivian MAYOR, Michel MISSOT, Marielle NEPOTY, Olivier PENIN, Corine PONCE-CASANOVA, Bernard PRADIER, Thierry PROCIDA, Jacky RAYMOND, Serge REDER, Olivier RIGAL, André SAUZEDE, Guy SCHRAMM, Jean-Marc SOULAS, Jean-Michel TEULADE, Joël VINCENT, Muriel VOLLE-ROGEL, Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé(e)s</p> <p style="text-align: right;">Sièges : 88 Membres en exercice : 85</p>	

1/3

Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président, rapporteur expose :

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 des communes et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2002 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu la délibération n°2019-03-18-7d approuvant le compte administratif 2018 en date du 18 mars 2019 ;

Vu la délibération n°2019-03-18-6d approuvant le compte de gestion 2018 en date du 18 mars 2019 ;

Le CONSEIL SYNDICAL après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

Exprimés : **50** (dont 16 pouvoirs)

Pour :50.....

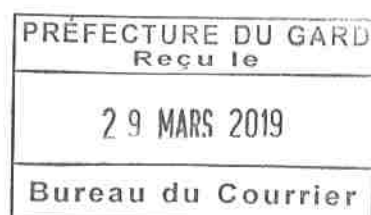
Contre :0.....

Abstention :0.....

ARTICLE 1^{er} : d'affecter les résultats constatés au compte administratif 2018 du budget principal 2019 comme indiqué ci-dessous :

Voté le :	
Résultat de fonctionnement 2018	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe +(excédent) ou -(déficit)	+ 83 583,31 €
B - Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif 2018, précédé du signe +(excédent) ou -(déficit)	+ 357 008,11 €
C - Résultat à affecter =A+B (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 440 591,42 €
D - Solde d'exécution d'investissement 2018 (précédé de + ou -) D001(besoin de financet)	+ 3 131,57 €
Résultat antérieur reporté ligne 001 du compte administratif 2018	- 58 838,07 € <i>(dont 26 339,76 € datant de 2016)</i>
E - Résultat cumulé d'investissement à reporter ligne 001 du budget 2019	- 55 706,50 €
F - A déduire « Restes A Réaliser » dépenses d'investissement 2017 (4)	0,00 €
G - Excédent ou déficit de financement (déduction des RAR)	- 55 706,50 €
AFFECTATION RESULTAT	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G=au minimum, couverture du besoin de financement (si G est négatif)	+ 55706,50 €
2) H - Report en fonctionnement R002 (2)	+ 384 884,92 €
3) I - EXCEDENT REPORTE R001 (5)	

ARTICLE 2nd : De charger le Président de l'exécution de la présente délibération.



**Le Président du Syndicat Mixte
du S.C.O.T. du Sud Gard**

Philippe GRAS
Maire de Codognan
Vice-Président de Rhône Vistre Vidourle

3/3